

# Résumé

Schroder Investment Management (Europe) S.A. (8AFAYMK90I2QVGLMLS34) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité prises en considération par Schroder Investment Management (Europe) S.A. dans ses décisions d'investissement. Cette déclaration couvre la période de référence allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 (T1 2024 – T4 2024). Pour éviter toute ambiguïté, les mesures prises et les mesures prévues dans la présente déclaration excluent les produits financiers qui ne prennent pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau du produit au sens de l'Article 7 du SFDR et tout autre actif sous gestion qui ne rentre pas dans le champ d'application de la définition du « produit financier » en vertu du SFDR.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs des principales incidences négatives que nous avons pris en compte. De plus amples détails sont fournis dans la section intitulée « Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous. Les politiques relatives à ces indicateurs des principales incidences négatives, y compris celles relatives à l'engagement et les détails sur le respect des codes de conduite responsables des entreprises et les normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de signalement, sont également incluses dans les sections pertinentes ci-dessous.

Résumé des indicateurs des principales incidences négatives		Indicateur des principales incidences négatives	Tableau des annexes	Nombre
Applicable à/aux	Thèmes			
<b>Sociétés bénéficiaires des investissements</b>	Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement	Émissions de GES	1	1
		Empreinte carbone	1	2
		Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1	3
		Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1	4
		Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	1	5
		Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	1	6
		Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	1	7
		Rejets dans l'eau	1	8
		Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1	9
		Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	2	4
<b>Questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1	10
		Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial	1	11

## Résumé

	des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	1	12
	Mixité au sein des organes de gouvernance	1	13
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	1	14
	Absence de code de conduite pour les fournisseurs	3	4
<b>Émetteurs souverains et supranationaux</b>	Indicateurs environnementaux et sociaux	Intensité de GES	1 15
		Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	1 16
<b>Actifs immobiliers</b>	Indicateurs liés aux combustibles fossiles et à l'efficacité énergétique	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	1 17
		Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	1 18